



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le lundi 13 avril à 19h00, le Conseil Municipal composé de 11 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Bruno DUBOT, Maire-adjoint.

**Présents :**

- Bruno DUBOT,
- Emmanuelle THUREAU,
- Christian COMIOT,
- Virginie HENRY,
- Jean-Albin LANGLOIS,
- Jean PESQUEUX,
- Paméla YVON,

**Absent(e)s excusé(e)s :**

- Jean-Michel GROSSI pouvoir donné à Jean PESQUEUX,
- Laureen REBUT pouvoir donné à Bruno DUBOT,
- Frédéric MENEAU pouvoir donné à Virginie HENRY,
- Anne-Marie KULMA pouvoir donné à Emmanuelle THUREAU,

**Date de convocation** : 09 avril 2026

Bruno DUBOT, maire-adjoint, procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint, le Maire-adjoint déclare la séance ouverte.

Emmanuelle THUREAU est désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

**Adoption du procès-verbal de la réunion du 21 mars 2026**

Le Maire-adjoint soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026.

Le procès-verbal du 21 mars 2026 a fait l'objet d'une remarque importante.

Jean PESQUEUX a souligné qu'il était noté "après en avoir délibéré" concernant les indemnités du maire, alors qu'aucun débat n'a eu lieu. Il a demandé que ce sujet revienne en discussion lors d'un prochain conseil municipal, soulignant qu'il s'agit d'une décision à 50 000 euros qui mérite un échange. Christian COMIOT est du même avis, il n'y a pas eu de débat lors de ce conseil. Le principe retenu est que chaque délibération fera l'objet d'un débat, même bref.

***Arrivée de Virginie HENRY à 19h10.***

## **Informations :**

**SIVOS :** Tomas GUYOMARCH (maire-adjoint de Boisset-les-Prévanches) a été élu président et a été élu vice-président Arnaud DUFOSSE (maire de Boisset-les-Prévanches).

Plusieurs petits travaux seront réalisés à l'école par récupération de matériel (portes de séparation de toilettes notamment) provenant d'une école démantelée.

Concernant la cantine scolaire est en cours : la réparation du four, un projet de dématérialisation des inscriptions et paiements, une demande de devis pour les repas avec tarification différenciée (maternelle/élémentaire). Problème de deux familles en déficit de paiement en cours de traitement.

**Félicitations reçues :** Une multitude de félicitations a été reçue suite aux élections (sénateurs, préfet, premier ministre ...)

**Signalement :** Bruno DUBOT donne lecture du courriel de Pierre DELEVALLEZ (ancien conseiller) qui signale un comportement agressif de M. GRUCHY à l'égard de ses filles qui couraient sur le chemin traversant sa propriété. Le statut public/privé de ce chemin reste ambigu.

**Graines de jachères fleuries :** Disponible à récupérer auprès de la Fédération de chasse de l'Eure pour distribution à la population après mise en sachet.

**Audience PAUQUINOT :** L'audience du 1<sup>er</sup> avril a été reportée au 30 septembre. L'avocate adverse a communiqué 22 nouvelles pièces 2 jours avant l'audience.

### **Délibération 1 : Inscription d'un droit de préemption urbain**

La commune souhaite exercer son droit de préemption sur le terrain situé à l'emplacement de l'ancienne maison ALIX, soit les parcelles B107, B537 et B538. Le terrain comprend environ 5 000 m<sup>2</sup> au total, dont 1 600 m<sup>2</sup> constructible. Le prix annoncé par le notaire est de 70 000 euros.

L'acquisition s'inscrirait dans un projet d'intérêt général visant :

- La réhabilitation du bâti existant,
- La création d'un pôle à vocation économique et de services,
- L'accueil d'activités tertiaires,
- L'accueil de professions de santé,
- Des espaces de réunion et de séminaires,

Les terrains non constructibles seront valorisés dans le cadre d'activités à vocation agricole ou environnementale (maraîchage, agroforesterie, verger partagé) ou d'actions de sensibilisation à l'environnement. Christian COMIOT demande la préservation de l'arbre.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de préempter les parcelles B107, B537 et B538.

### **Délibération 2 : Demandes de subventions**

La commune a reçu 2 demandes de subventions (Judo Club Bueil et Club d'Escalade GRIMPEURE). Le budget 2026 de la commune n'est pas voté à ce jour.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne pour.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de n'accorder aucune subvention.

### **Délibération 3 : Renouvellement des représentants des communes au SDIS**

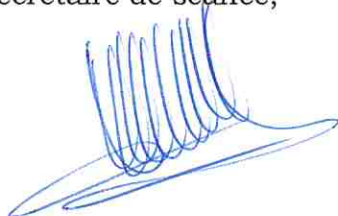
La délibération a été retirée de l'ordre du jour suite à une incompréhension.

#### **Questions diverses**








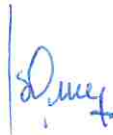

**Prochain conseil** : 27 avril 2026.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, le Maire-adjoint décide de clore la présente séance à 20h20.

La Secrétaire de séance,



Mme Emmanuelle THUREAU

Christian COMIOT 	Bruno DUBOT 	Jean-Michel GROSSI (absent pouvoir donné à Jean PESQUEUX) 	Virginie HENRY 
Anne-Marie KULMA (absente pouvoir donné à Emmanuelle THUREAU) 	Jean-Albin LANGLOIS 	Frédéric MENEAU (absent pouvoir donné à Virginie HENRY) 	Jean PESQUEUX 
Laureen REBUT (absente pouvoir donné à Bruno DUBOT) 	Paméla YVON 